

Planification des projets

Le processus de développement des forces armées et de l'entreprise «armée suisse» est réalisé sur la base des capacités requises. Il sert à atteindre les objectifs à long terme à travers des résultats concrets dans le cadre des planifications de réalisation à court et à moyen termes.

L'Etat-major de planification de l'armée (EM plan A) établit le plan d'ensemble. Ce dernier fixe, pour une période de huit ans, les capacités dont doit disposer l'armée suisse pour être en mesure d'accomplir ses missions. Le plan d'ensemble transpose les **projets à long terme en mesures à court terme, intégralement harmonisées**; il pilote ces dernières et en déduit les priorités nécessaires des investissements. L'EM plan A soumet le plan d'ensemble à l'approbation du chef du Département DDPS.

Sur cette base, l'EM plan A élabore **les bases conceptuelles, fait l'analyse du besoin, planifie les charges d'investissement et d'exploitation et fixe les exigences militaires**. armasuisse introduit dans ce processus les premières réflexions de rapport coûts / utilité.

Pour que les projets d'armement puissent être amenés à maturité en vue de l'acquisition, le Parlement accorde chaque année des crédits d'engagement et des crédits budgétaires avec incidences financières (crédits de paiement) pour les études de projets, les essais et les préparatifs d'achat (crédit EEP). Les crédits d'engagement permettent au DDPS de prendre des engagements, précisément, jusqu'à un montant donné pendant une période s'étendant sur plusieurs années. Ces crédits sont débloqués par les commissions des finances du Conseil national et du Conseil des Etats. Les crédits de paiement servent au financement des engagements pris en effectuant des versements partiels. Les commissions de la politique de sécurité du Conseil national et du Conseil des Etats sont informées périodiquement sur les décisions prises.

Finalement, la planification des projets débouche sur les **mandats de projets** de l'EM plan A à armasuisse.

Pour que les partenaires industriels d'armasuisse puissent se préparer en fonction des besoins futurs de l'armée suisse, armasuisse organise chaque année une rencontre d'information de l'industrie, à des fins de présentation de la planification à court et à moyen termes.

Evaluation

Le mandat de projet de l'Etat-major de planification de l'armée (EM plan A) à armasuisse marque le début d'une procédure d'évaluation en deux parties. armasuisse transpose les exigences militaires définies par l'EM plan A en spécifications techniques et prépare un appel d'offres. Pour ce faire, armasuisse respecte rigoureusement les dispositions régissant les marchés publics. Les fournisseurs de systèmes entrant en question sont habilités à demander à armasuisse des informations au sujet de la soumission et de l'appel d'offres. Les soumissionnaires se trouvent généralement en situation de concurrence de l'évaluation préalable au choix du type. Fondamentalement, le principe de l'entrepreneur général s'applique.

Pendant l'**évaluation préalable**, armasuisse établit, sur la base d'une analyse approfondie du marché, la liste dite longue (Longlist) des systèmes dont l'évaluation peut être envisagée. Les propres développements de systèmes constituent l'exception. Dans la grande majorité des cas, la solution consiste à adapter ou à développer des systèmes existants. Après les premiers examens techniques et commerciaux, la liste des fournisseurs potentiels est réduite (liste courte – Shortlist). La liste courte compte généralement trois fournisseurs.

L'**évaluation** proprement dite est effectuée pour les systèmes de la liste courte. Pendant la procédure d'évaluation, ces systèmes font l'objet de tests techniques et logistiques approfondis, ils sont examinés dans le détail sur le plan de l'engagement et sont soumis à une analyse commerciale. **L'aptitude à l'emploi par la troupe** peut être prononcée sur la base des résultats de ces examens, et le projet peut être mené à maturité en vue de l'acquisition.

Le chef de l'armement procède ensuite **au choix du type**, d'entente avec le chef de l'armée. Les facteurs déterminants sont les aspects militaires, techniques et économiques, considérés sur l'ensemble de la durée d'utilisation des systèmes. Après l'achèvement réussi des **essais techniques**, l'obtention de **l'aptitude militaire à l'emploi par la troupe** et l'élaboration de **bases commerciales** solides, le système atteint la **maturité d'acquisition**.

La procédure d'évaluation s'achève avec des contrats d'options conclus avec les partenaires industriels; ces contrats entrent en vigueur après autorisation par le Parlement. Lors de l'adjudication d'un mandat d'armement à l'étranger, armasuisse veille, si possible, à une participation adéquate de l'industrie suisse.

S'il s'agit d'un matériel simple, disponible sur le marché, la procédure décrite est réduite sans toutefois prendre de risques inadmissibles. L'appréciation du risque, exécutée en fonction de la situation et avec un sens aigu des responsabilités, est l'une des forces d'armasuisse dans le cadre du processus d'acquisition. Elle est garantie par du personnel qualifié mettant en oeuvre des processus de travail transparents.

Les commissions de la politique de sécurité et les commissions des finances sont intégrées dans les processus d'évaluation.

Débat parlementaire

Le domaine départemental Défense est responsable de l'élaboration du **message du Conseil fédéral** concernant l'acquisition de matériel de l'armée, appelé **programme d'armement**. Les bases nécessaires à l'élaboration du message sont préparées par l'Etat-major de planification de l'armée (EM plan A) et par armasuisse.

Le programme annuel d'armement est adopté par le Conseil fédéral, puis soumis au Parlement pour approbation (**débat parlementaire**). Le message est examiné préalablement par les commissions de la politique de sécurité du Conseil national et du Conseil des Etats. Ces commissions soumettent une proposition à leur Chambre. Des experts externes peuvent également être entendus par les commissions parlementaires. La teneur du programme d'armement est publique. Les systèmes dont l'acquisition est demandée sont présentés aux commissions de la politique de sécurité et à la presse à l'occasion d'une exposition du matériel.

Pendant le débat parlementaire, armasuisse poursuit les préparatifs de l'acquisition et prépare la mise en service des systèmes chez les utilisateurs.

Ce n'est qu'une fois le programme d'armement adopté par les deux Chambres (**adoption du programme d'armement**) que les acquisitions sont autorisées. Le Conseil fédéral autorise la réalisation des projets dans le cadre des crédits accordés.

Acquisition, mise en service, exploitation, retrait du service

armasuisse assume la responsabilité du projet pendant les phases **d'acquisition** et **d'introduction**. Une fois l'objectif atteint, à savoir l'obtention de la **capacité à exécuter la mission**, la responsabilité du projet passe à la Base logistique de l'armée (BLA) pour **l'exploitation**.

La BLA est responsable de la gestion du cycle de vie. La maintenance des systèmes en service à la troupe est assurée par cette dernière, par la BLA ou par l'industrie. Les fournisseurs sont tenus de fournir des pièces de rechange et de garantir la maintenance à long terme. Le rapport coûts / utilité et les possibilités de développement et de modernisation des systèmes font l'objet d'un examen et d'une appréciation continus. Parallèlement, l'engagement des systèmes est adapté aux conditions en constant changement. Il en découle les bases décisionnelles pour la prise de **décision concernant la poursuite de l'utilisation des systèmes**. Outre l'utilisation normale, les possibilités sont des mesures de maintien de la valeur de combat ou de revalorisation, ou le retrait du service. armasuisse et les partenaires industriels sont intégrés dans la réalisation des mesures de maintien de la valeur de combat et de revalorisation.

Si le chef de l'armée décide **la réforme d'un système**, la BLA charge armasuisse de procéder aux travaux de retrait du service.

Les systèmes désuets sont **vendus, recyclés ou éliminés dans le respect de l'environnement**, par armasuisse. La question de l'élimination et les possibilités de reprise du système par le fournisseur sont examinées dès la phase d'évaluation.

armasuisse

De la planification des projets à la réforme des systèmes et du matériel de l'armée, en passant par l'évaluation, l'acquisition, l'introduction et l'exploitation.

Nous couvrons le besoin en assurant la maîtrise des coûts !



